

**Motion du 4 juin 2024 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Manuel Zwyszig, Théo Keel, Paule Mangeat, Christel Saura, Olivia Bessat-Gardet, Melete Solomon-Kuflom, Ahmed Jama, François Mireval, Timothée Fontolliet, Uzma Khamis Vannini, Gazi Sahin, Brigitte Studer, Monica Granda, Christian Zaugg et Omar Azzabi: «Fermeture d'offices postaux: la Ville doit résister».**

(amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2024)

### *MOTION AMENDÉE*

#### *Exposé des motifs*

La Poste a annoncé la semaine dernière son intention de fermer près d'un de ses offices sur quatre, soit 170 sur 720 en quatre ans, pour n'en garder que 600 dans toute la Suisse. Elle explique ce démaillage territorial par la priorité qu'elle veut donner au traitement numérique des données. Il n'est donc pas exclu que des offices postaux en Ville de Genève soient à nouveau fermés.

Cette dernière annonce de fermeture d'offices postaux, suivant les annonces précédentes, réduirait le maillage postal de la Suisse de 80% en vingt-huit ans (il y avait 3000 offices postaux en 2000, il n'en restait plus que moins de la moitié (1323) en 2016, plus de la moitié de ceux restant pourraient disparaître d'ici quatre ans).

La Poste assure vouloir maintenir un office par arrondissement de 7000 personnes, mais aucune garantie n'est donnée, ni ne peut l'être, sur le respect de cette assurance. L'expérience de ce dernier quart de siècle est plutôt de nature à faire douter de ce respect.

L'expérience des dernières suppressions et fusions d'offices postaux ont eu pour conséquence l'allongement des files d'attente, la réduction des prestations au public et la hausse de leur coût pour les usagers.

Considérant:

- que, même ayant été privatisée, la Poste reste en mains publiques (la Confédération en est propriétaire) et reste un service public essentiel;
- que le critère fondamental qui doit déterminer les décisions d'un service public est le service au public, et non la rentabilité, d'autant que la Poste fait des bénéfices;
- que le service postal est défini a minima comme la fourniture d'un service universel à toute la population, sans exclusive;
- qu'une commission fédérale préconise de réduire la distribution du courrier à trois fois par semaine;

- que la fermeture d'offices postaux de quartiers ou de villages fragilise encore plus la partie déjà la plus fragile de la population, et est la négation d'une mission de service public;
- que le Conseil municipal a adopté une motion demandant au Conseil administratif de maintenir des services au guichet pour toutes les tâches impliquant un rapport avec la population, et que cette demande peut valoir demande faite à la Poste d'en faire autant. Or, la Poste exprime l'ambition de devenir une sorte de boîte électronique pour toute la population, le rapport réel, personnel, avec un préposé postal se réduisant en un rapport virtuel avec un algorithme;
- que le syndicat Syndicom appelle les Cantons et les communes à s'engager pour le maintien de leurs offices postaux;
- que les communes, et donc la Ville, n'ont aucun autre moyen de maintenir un service public et au public que ses responsables veulent réduire ou supprimer que de se préparer à l'assumer elles-mêmes (comme la commune de Jussy l'a fait en reprenant les services essentiels d'un guichet postal après la fermeture par la Poste de son office local),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire savoir à la Poste que la Ville de Genève s'oppose à toute fermeture d'offices sur son territoire;
- à saisir la Commission de la poste (PostCom), comme la loi le prévoit (loi sur la poste (LPO), art. 14.6, et ordonnance sur la poste (OPO), art. 34) à chaque annonce de fermeture d'un office postal en Ville de Genève;
- à se préparer, si la Poste entend fermer tout de même des offices en Ville, à négocier avec elle la reprise de ses services essentiels au guichet par des services publics;
- à tenir régulièrement informé le Conseil municipal des démarches faites et de leurs résultats.